



STAGES BTS GESTION FORESTIERE

PROMOTION 2024 / 2026

Note d'information concernant les stages

OBJECTIFS

La formation est organisée en 4 semestres : 2 semestres par année de formation, alliant formation à l'institut et parcours professionnel individualisé à travers différentes périodes de stage.

Afin de construire leur projet professionnel et de développer leurs compétences dans un contexte professionnel, les étudiants doivent effectuer **15 semaines de stage au cours de leur formation**.

Leur réalisation en plusieurs périodes de stage a pour finalités :

- L'adaptation et l'insertion de l'étudiant au milieu professionnel en qualité de technicien supérieur ;
- L'acquisition et l'application de savoirs, de savoir-faire professionnels et de savoir-être ;
- La mise en œuvre de démarches d'analyse et de diagnostic en lien avec la gestion forestière ;
- Une meilleure définition du projet professionnel et personnel de l'étudiant.

PERIODES DE STAGE

Ces périodes de stages peuvent se situer en partie sur les vacances scolaires et sont réparties sur le 2^{ème} et le 4^{ème} semestres de la formation.

STAGE OPERATIONNEL EN MILIEU FORESTIER :

- 8 semaines à partir du 19 Mai 2025 en BTS 1 (2^{ème} semestre).

STAGE PROJET :

- 5 semaines de février à mars 2026 en BTS 2 (4^{ème} semestre) :

Les périodes de stage doivent permettre à l'étudiant de réaliser une étude d'ordre technique, économique, scientifique ou socio-culturelle dans un contexte donné de la forêt.

Il faut noter que 2 semaines peuvent être réalisées collectivement (Tournées forestières,...). Ces semaines sont validées par l'équipe pédagogique et peuvent être réalisées en France ou à l'étranger.

La totalité des 15 semaines peut s'effectuer dans la même structure à condition que les supports soient suffisamment riches pour valider les capacités professionnelles visées.

NB. On peut anticiper une ou 2 semaines sur les vacances de février ou d'avril et exceptionnellement à la Toussaints au 3^{ème} semestre, mais un minimum de 8 semaines doit être réalisé obligatoirement en continu dans la même entreprise.

OBJECTIFS DES STAGES – STRUCTURES - EVALUATION

STAGE OPERATIONNEL EN MILIEU FORESTIER

La première séquence (8 semaines en BTS 1) a pour but de mettre en œuvre les techniques apprises lors des 1^{er} et 2^{ème} semestre. Ce stage permet de préparer le 3^{ème} et 4^{ème} semestre, l'apprenant décrira d'une manière approfondie les acteurs rencontrés en stage, organigramme de la structure, fonction dans la filière, statuts juridiques, leurs liens contractuels, leurs enjeux et contraintes pour chacun. Le stagiaire s'interrogera sur les méthodes de suivi des chantiers forestiers (compte rendu de 2 situations de régulation de chantiers

forestiers). Les données récoltées pendant ce stage feront l'objet d'une restitution écrite formalisée et seront réinvestis dans les projets du 3^{ème} et 4^{ème} semestre. L'apprenant réfléchira à des actions de communication professionnelles et à son insertion future dans le domaine forestier.

STAGE PROJET

Cette deuxième période de stage servira de base à la situation d'évaluation : « projet en contexte de stage ». Il s'agit de répondre à une commande contextualisée et problématisée.

STRUCTURE D'ACCUEIL DE STAGE

Treize semaines dans une organisation du secteur de la gestion forestière dans les entreprises d'amont ou d'aval de la production :

- Entreprise de travaux forestiers
- Exploitants forestiers
- Groupements d'employeurs,
- Propriétaires forestiers privés,
- Communes forestières,
- Bureaux d'études forestiers,
- Centres de recherches techniques ou d'expérimentations (INRAE, IRD, CIRAD, FCBA...),
- Instituts techniques, (Institut de développement forestier, CETEF, ...)
- Organismes de conseils ou d'appui techniques,
- Services techniques des collectivités territoriales et service de l'Etat,
- Office national des Forêts (ONF)
- Centre National de la Propriété Forestières (CNPF)
- Coopératives forestières,
- Groupements forestiers,
- Syndicats forestiers et de défense contre l'incendie
- Société forestière de la caisse des dépôts et consignation
- Direction Départementale des Territoire (service forestier)

EVALUATIONS

Les périodes de stage feront l'objet d'évaluations formatives ou serviront de supports à des évaluations certificatives.

RECHERCHE

Dès l'inscription en BTS, afin de se projeter dans la formation, on peut déjà constituer une liste de lieux potentiels de stages et faire les premières démarches de recherche.

L'établissement et les responsables techniques peuvent accompagner les étudiants dans leurs recherches. Mais cette démarche doit avant tout être conduite par les étudiants dans le cadre de l'apprentissage à l'autonomie. Les enseignants sont là pour conseiller et orienter les étudiants, mais le choix de stage et de la structure d'accueil sont de la responsabilité de l'étudiant.

NB. Il n'est pas autorisé d'effectuer son stage dans l'exploitation familiale.

CONVENTION

Tout stage fait l'objet d'une convention entre l'étudiant stagiaire, l'établissement et l'entreprise d'accueil. Ce document est établi en 3 exemplaires originaux dont un est conservé par l'étudiant.

Le fait de ne pas réaliser un stage au cours de la formation conduit à l'impossibilité de se présenter à l'examen. De même si les stages ne sont pas effectués avant le 3^{ème} semestre, la première année de formation ne sera pas validée.

En cas de redoublement d'un cycle de formation, le stage prévu doit être réalisé et un nouveau stage sera effectué sur la nouvelle année scolaire.

En cas de réorientation en accord avec l'étudiant au second semestre, l'engagement en stage doit être honoré et l'étudiant ne peut pas arrêter son stage.

NB : Aucun stage ne peut être entamé avant la signature complète des conventions (L'étudiant, maître de stage, Responsable pédagogique, le Chef d'établissement)